

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2020-2021



Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2020-2021

Les allocations pour la diversité forment un dispositif de soutien essentiel en faveur de l'égal accès à la fonction publique, en aidant financièrement les personnes qui préparent un concours de catégorie A ou B, notamment les élèves des classes préparatoires Intégrées (C.P.I.) au sein des écoles du service public.

Cette année, 75 dossiers seront retenus au niveau de la Région Occitanie.

Le montant est fixé à 2000 €, versés en deux fois (octobre 2020 et mars 2021). Le second versement est subordonné à la fourniture des justificatifs attestant de l'assiduité de l'étudiant(e) à la préparation de son (ses) concours et son inscription au concours.

Cette allocation est attribuée :

- aux élèves des classes préparatoires intégrées
- aux personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B.
- aux étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation d'un ou plusieurs concours mentionnés à l'article 1er, et notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale.

Les allocataires sont sélectionnés sur la base de critères objectifs qui sont :

- les ressources du demandeur ou de l'ascendant qui en a la charge ;
- la situation sociale du demandeur ou de l'ascendant dont il dépend ;
- le mérite du candidat lié à son parcours antérieur ;
- la motivation du candidat pour intégrer la fonction publique

Les bénéficiaires s'engagent à fréquenter assidûment les préparations et à se présenter, à l'issue, aux épreuves d'admissibilité du concours pour lequel l'État leur a accordé cette aide. Un justificatif de présence sera demandé, en l'absence duquel le remboursement de l'allocation sera exigé.

Les allocations pour la diversité sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur.

Le dépôt des dossiers par les candidats sera fait en ligne via un formulaire de demande à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2020>, jusqu'au 23 septembre 2020 à 23h59.

Contact : pref-politique-ville@gers.gouv.fr

Télécharger la charte de tutorat à compléter (36 Ko) dans l'éventualité où un demandeur bénéficierait d'un encadrement spécifique pour la préparation d'un concours de la fonction publique ou se préparerait seul :

<http://www.gers.gouv.fr/Vous-etes/Particulier/Allocation-pour-la-Diversite-dans-la-Fonction-Publique-2020-2021>